

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FEVRIER 2021**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 05 février 2021, s'est réuni en séance ordinaire le samedi treize février deux mille vingt-et-un à dix heures, en la Maison des Associations « La R'mise », sous la présidence de Monsieur Philippe AUZON, maire.

Nombre de membres en exercice : 11 – présents : 09 - nombre de votants : 11

Etaient présents : Philippe AUZON, Bernard RONDELET, Nadine DELCAMBRE, Clément TOUZET, Serge BREVET, Marinette BERGER, Gwennaëlle LE CLECH, Jennifer BRUYÈRE, Mathilde THEVENET.

Etaient absents excusés : Agnès CHANTRIER (pouvoir donné à Bernard RONDELET), Guy CHANTEMILANT (pouvoir donné à Philippe AUZON)

Secrétaire de séance : Nadine DELCAMBRE,

Convocation du 05/02/2021- notifiée et publiée par affichage le 05/02/2021

La séance a été publique. - Approbation du compte rendu de la séance du 26/01/2021

ORDRE DU JOUR :

Attribution du logement communal (2 rte de Bruère)

DMB 1- annulation titres loyers commerce communal

Achat parcelle B719

Achat jeux pour enfants

Courriers divers - Questions diverses

DCM 2021-005 - Attribution du logement communal (2 rte de Bruère)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'unique dossier de demande de logement suite à la vacance de l'appartement communal situé 2, route de Bruère à LA CELLE.

Après en avoir consulté le dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, attribue la location du logement à Madame Camille PRIEUR et Monsieur Martin CHANTRIER, à partir du 1^{er} mars 2021 pour un loyer mensuel de 363.32 € dans les mêmes conditions que le locataire précédent.

Les parents de Madame Camille PRIEUR et Monsieur Martin CHANTRIER se portent garants du paiement des loyers en cas de défaillance des futurs locataires.

DCM 2021-006 - DMB 1- annulation titres loyers commerce communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2021-003 du 26 janvier 2021 relative à l'annulation des loyers de novembre 2020 et décembre 2020 du commerce communal.

Dans le cadre de la procédure d'annulation des titres il convient de voter des crédits en dépenses à l'article 673 du budget d'un montant équivalent à cette annulation.

En conséquence, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs, vote la décision modificative au budget 2021 ci-après :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Article 615221 : - 192 €

Article 673 : + 192 €

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

DCM 2021-007 – achat parcelle B 719 – DMB 2

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition d'achat de la parcelle B 719 d'une surface de 570 m² pour un montant de 2 280 € sur proposition de la SAFER du Centre en lien avec la convention signée.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et du pouvoir décide de l'achat de cette parcelle B 719 au prix de 2280 auquel s'ajoutent les frais d'intervention de la SAFER d'un montant de 777,20 € HT et des frais de notaire.

En vue de cette transaction, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs, vote la décision modificative au budget 2021 n°2 ci-après :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses :

Article 2111 : + 2 400 €

Article 2315 : - 2 400 €

Acquisition de jeux – aménagement du « P'tit Jardin »

Dans le cadre du vote du budget primitif 2021, il a été décidé d'inscrire une dépense d'investissement pour l'équipement ludique du « p'tit jardin ».

Monsieur le maire présente au conseil un panel de jeux susceptibles de convenir et les tarifs pratiqués.

Le conseil municipal examine les différentes offres et retient les éléments ci-après du devis ALTRAD-MEFRAN COLLECTIVITÉS :

« Etoile (4 enfants) »	au prix de 480 € HT (retenu)
« Tape-cul Bravo »	au prix de 930 € HT (retenu)
« Tourniquet assis »	au prix de 2 080 € HT (retenu)

L'élément « Passage à vide » au prix de 940 € HT fait l'objet d'une réflexion complémentaire.

Courrier Brico-dépôt

Dans le cadre d'une ouverture de compte, le conseil municipal est informé des personnes autorisées à présenter et signer les bons de commande (ordonnateurs) ainsi que les personnes autorisées à réceptionner et retirer les marchandises commandées.

Salle des mariages

Radiateur salle des mariages : devis proposé 1 789,80 € TTC - pas de suite dans l'immédiat

Maintenance des extincteurs :

Mise en concurrence : la commune ayant été contactée par une société concurrente à la société ISOGARD qui effectue habituellement l'entretien des extincteurs.

Après comparatif des coûts des prestations, il s'avère que la société ISOGARD est la moins chère. Donc la commune renouvelle sa demande de prestation auprès de cette dernière.

Fin de la séance à 11 heures 20 Le présent compte rendu est publié par affichage 15 février 2021

Le Maire,
Philippe AUZON